

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2023 A 19 HEURES 30

Présents: M. FRANCKE Grégoire, Maire, Mme GRIVES Karen, 1<sup>ère</sup> adjointe, M. LOY Jean-Pierre, 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. BONDUAUX Alain, 3<sup>ème</sup> Adjoint, M. DEWITTE Jean-Pierre, Mme WEILLAERT Aude, Mme VEREECQUE Caroline, Mme VERBEKE Martine, Mme BEAUCAMP Sophie, Mme Frédérique AYELLO, Mme Claire VANBERTEN, conseillers municipaux.

Excusés : M. NEUVILLE Cédric donne pouvoir à Mme WEILLAERT Aude, M. BODDAERT Joël donne pouvoir à Mme VANBERTEN Claire.

Absent : M. DEBLIECK Michael.

A l'ordre du jour

## **Compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal et signatures du registre**

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion précédente et demande aux membres de l'ancien conseiller municipal de signer le registre des délibérations.

## **Nomination d'un secrétaire de séance**

Madame Sophie BEAUCAMP est nommée secrétaire de séance.

## **Demands de subventions 2023**

Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions aux associations bambecquoises comme suit :

Association des sapeurs-pompiers 230€

Société de Tir Saint Sébastien 500€

Club Age d'Or 600€

Association du Jardin Botanique du val de l'Yser 230€

Happy Dance 1000€

Patrimoine et gourmandise 230€

Bushido Club 230€

CCAS 5000€

Pour les subventions extérieures, elles ont été reconduites comme suit :

La Flandre verdoyante et fleurie 100€

Patrimoine les retables 135€

Association des Parents d'élèves du R.P.I. 210€

Association des Parents d'élèves de l'école Saint Joseph de Bambecque 100€

Association Bani Kono 100€

La subvention à l'amicale des personnels territoriaux de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre est reconduite pour l'adhésion de 6 agents soit 300€.

Une demande de subvention de l'association locale ADMR d'Hondschoote a été présentée et refusée

Une demande de subvention de Radio Flandres a été présentée et refusée.

## **Point sur les finances**

Monsieur le Maire fait le point sur les finances pour l'année 2022

Dépenses d'investissement 588 662€

Recettes d'investissement 189 732,06€ (en attente des versements de subventions environ 350 000€)

Dépenses de Fonctionnement 535 920.83€

Recettes de fonctionnement 623 811,10€

Une rencontre avec M. WULLENS, conseiller aux décideurs locaux sur le territoire de la CCHF pour la DGFIP a eu lieu le jeudi 2 février afin de présenter la situation financière de la commune. Il en résulte que malgré un cycle de fonctionnement maîtrisé, la Commune connaît un niveau de trésorerie en très forte baisse en 2022 dû aux travaux du clos et couverts de l'église. La raison est que le rythme d'encaissement des subventions est en décalage très significatif en comparaison des dépenses.

Malgré une ligne de trésorerie de 110 000€ débloquée en 2022, il serait opportun de faire un prêt relais de 200 000€ sur deux ans.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée leur avis sur la création d'un prêt relais. Après débat, le conseil municipal décide de faire la demande de prêt et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents y relatifs.

## **Forfait à l'école Saint Joseph**

Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer sur le forfait versé à l'école Saint Joseph pour les élèves bambecquois selon le contrat d'association. Il y a 21 élèves bambecquois soit  $21 \times 400€ = 8\,400€$  divisé par 2. Le forfait du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année scolaire 2022-2023 sera de 4 200€. Le Conseil Municipal valide le forfait à l'unanimité.

### **Adoption de la M57**

Dans un souci de simplification de la gestion des collectivités locales, le Référentiel budgétaire et comptable M57 remplacera, au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les autres référentiels aujourd'hui appliqués par les collectivités locales et notamment la nomenclature M14, actuellement applicable dans les communes. Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer pour la mise en place en 2024. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

### **Terres de jeux 2024**

Monsieur le Maire informe qu'en 2024, la France accueillera le monde entier à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le Comité d'organisation des JO de Paris 2024 a créé un label destiné aux collectivités territoriales. Ce label nommé « terre de jeux 2024 » valorise les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des jeux, quels que soient leur taille ou leurs moyens. La commune peut déposer sa candidature. Après débat, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la candidature de la Commune de Bambecque au label « Terre de Jeux 2024 ». Une délibération sera prise dans ce sens.

### **Pacte fiscal**

Monsieur le Maire informe qu'après plusieurs réunions à la CCHF sur la mise en place du Pacte Fiscal, celui-ci a été adopté à l'unanimité au Conseil Communautaire.

### **Travaux et projets divers**

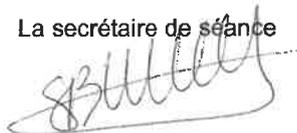
Monsieur le Maire rappelle qu'il avait demandé des propositions sur les aménagements, animations etc. pour 2023. Plusieurs propositions ont été faites, Monsieur le Maire demande de préciser les projets afin de les intégrer dans le budget 2023.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe que l'école « Saint Joseph » de Bambecque fermera définitivement à la fin de l'année scolaire 2022/2023 ainsi que les écoles privés d'Esquelbecq et Arnèke.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H15

La secrétaire de séance



Sophie BEAUCAMP

Le Maire,



Grégoire FRANCKE

